

Province de Québec
Municipalité de La Doré
Lundi le 17 novembre 2014

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière ajournée du conseil municipal de la paroisse de La Doré, tenue le lundi 17 novembre, à 20h, à la salle des délibérations de l'édifice municipal, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Asselin, maire.

Sont présents :

M. Jacques Asselin, maire
M^{me} Hélène Gagnon, conseillère
MM. Yoland Bau, conseiller
Yanick Baillargeon, conseiller
Michel Simard, conseiller
Pierre-Paul Lalancette, conseiller
M^{me} Stéphanie Gagnon, directrice générale

Est absent :

M. Marc Perron, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. BIENVENUE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
5. FINANCE
 - 5.1 Rapport du maire sur la situation financière
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. ADMINISTRATION
9. SÉCURITÉ PUBLIQUE
10. VOIRIE
 - 10.1 Réfection des chemins en direction de Pémonca : Autorisation de demande de subvention dans le programme PDRF
11. SERVICES PUBLICS
12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
13. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 13.1 Dérogation mineure 1090, chemin des Hirondelles
14. LOISIRS ET CULTURE
 - 14.1 Les Loups au Volant : Aménagement terrain des festivals

15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2014-11-222

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour

Il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 5.1

RÉSOLUTION 2014-11-223

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le rapport du maire tel que présenté.

POINT 7.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions

Aucune question.

POINT 10.1

RÉSOLUTION 2014-11-224

REFECTION DES CHEMINS EN DIRECTION DE PEMONCA :
AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE PROGRAMME
PDRF

CONSIDÉRANT les besoins de réfection du chemin Pémonca, et ce, afin d'assurer la sécurité des usagers et le maintien de l'infrastructure routière;

CONSIDÉRANT QUE le programme PDRF;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré:

- autorise la direction générale à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme PDRF au montant de 10 795\$;
- autorise la direction générale à accorder un mandat de réalisation pour la réfection du chemin Pémonca et son débroussaillage;
- autorise la directrice générale à signer tous les documents nécessaires à la demande de subvention ainsi qu'à l'attribution du mandat de réalisation;
- la Municipalité contribuera pour un montant de 1 200\$ pris à même son budget de voirie.

POINT 13.1

RÉSOLUTION 2014-11-225

DEROGATION MINEURE 1090, CHEMIN DES HIRONDELLES

CONSIDÉRANT la recommandation du C.C.U.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accorde une dérogation mineure à la propriété du 1090, chemin des Hironnelles, lot 4 595 047 :

- afin de permettre l'emplacement du garage à 4.74 mètres et 5.50 mètres de l'emprise du chemin au lieu de 7.5 mètres qui est prévu à la réglementation municipale;
- afin de permettre l'emplacement du cabanon à 2.10 mètres et 2.51 mètres de l'emprise du chemin au lieu de 7.5 mètres qui est prévu à la réglementation municipale, le tout, selon le plan préparé par Dany Renaud arpenteur-géomètre minute 4557.

POINT 14.1

RÉSOLUTION 2014-11-226

LES LOUPS AU VOLANT : AMENAGEMENT TERRAIN DES FESTIVALS

CONSIDÉRANT les besoins de réfection de la piste d'accélération du Festival des Camionneurs afin d'assurer la sécurité des participants et des spectateurs;

CONSIDÉRANT QUE tous les festivals et activités pourront bénéficier de ces infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de l'organisme Les Loups au Volant contribue à 50% des frais relatifs aux services professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la participation financière de la Municipalité à la hauteur de 50% des frais relatifs aux services professionnels pour l'élaboration des relevés pertinents et des plans et devis préliminaires, et ce, pour la somme de 1 550\$, plus les taxes applicables. Cette résolution est conditionnelle à la participation financière de 50% de Les Loups au Volant dans le dossier.

Questions

POINT 17.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

Levée séance

POINT 18.0

RÉSOLUTION 2014-11-227

LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE AJOURNÉE

À 20h40, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette de lever la présente séance ajournée.

Jacques Asselin,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale